

## COMMENT SCOLARISER LES ELEVES HANDICAPES OU ATTEINTS DE MALADIE GRAVE ?

A l'occasion de la première demi-journée de débat ayant eu lieu, le 8 décembre 2003 au collège, des enseignants du collège, des enseignants d'un établissement spécialisé, une conseillère d'orientation, des délégués de classes, des parents d'élèves, des parents d'enfants handicapés, une personne handicapée, ont tenté de répondre à la question de savoir comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladies graves ?

Il a été rappelé tout d'abord dans quel contexte de restriction budgétaire, de régression en matière de recrutement et de formation, de déstabilisation des médecins scolaires, CPE et CE, de pénurie de surveillants, de bruits de refonte du collège unique, de changement de statut des enseignants se situe le « grand débat ». Un tel bouleversement pour une transformation profonde de l'école méritait bien mieux que quelques heures. Des voix se sont élevées pour mettre en doute, dès lors, l'utilité de ce « grand débat ».

Le discours des premiers intervenants a d'emblée porté sur la lourde question des moyens qu'il faut déployer pour assurer à un enfant handicapé une scolarité quelconque. Et il a été tout de suite admis qu'une tentative d'intégration plus large des élèves handicapés dans les structures habituelles aurait un coût en termes d'aménagement des locaux, d'équipements adéquats, de formation des enseignants.

Pour éclairer la discussion, des témoignages ont été apportés relatant des cas, et fournissant des exemples d'essais de scolarisation au collège. A cette occasion une liste des problèmes techniques a été ébauchée. Le besoin de formation pour les enseignants est apparu comme un point crucial, alors que les étudiants de l'IUFM ne disposent que de quatre malheureuses petites heures trente pour aborder la question générale de l'échec scolaire. L'aspect humain n'a pas été oublié dans cette liste, c'est-à-dire les incertitudes concernant l'acceptation de l'autre, qu'il faut envisager dans les deux sens.

Les parents d'enfants handicapés ont évoqué ensuite les immenses difficultés qu'ils ont rencontrées et qu'ils rencontrent encore pour la reconnaissance officielle du handicap de leur enfant (dont il n'existe toujours pas de répertoire), pour que cet enfant soit intégré quelque part, pour qu'il mène une existence un tant soit peu conforme à l'exigence commune de dignité. Ils sont revenus sur la question des moyens, les jugeant insuffisants, mais faisant état des sommes impressionnantes qu'impose la prise en charge d'un handicapé. A ce sujet, ils se sentent insidieusement culpabilisés par le rappel incessant qu'on leur fait de ces dépenses.

Une personne handicapée a rappelé l'abandon toujours trop grand dont sont victimes les grands invalides et a tenté de donner la mesure du chemin qu'il reste à accomplir pour une véritable intégration. Faisant état d'une expérience de handi-plongée, il a cependant démontré que l'intégration était chose délicate et complexe, et a justifié l'existence de limites.

La discussion s'est alors dirigée sur la question la plus fondamentale, à savoir le type de structure la mieux adaptée à l'intégration des personnes handicapées. Il en est ressorti une mise en garde contre les dangers d'une intégration massive, qui ne serait qu'un doux rêve, comme d'un tout spécialisé, qui élèverait de nouveaux murs autour du handicap. Il a été exprimé, avec beaucoup de conviction, que la pluralité des structures, la souplesse des dispositifs, le nombre des passerelles étaient les meilleurs garants d'une gestion optimisée du problème de la scolarisation des enfants handicapés. En effet, chaque enfant est un cas particulier, voire un cas unique, au problème duquel une réponse normative est impossible. Il faut pouvoir choisir. Aussi, il a été confirmé qu'il fallait intégrer le plus possible, multiplier les rencontres entre invalides et valides, tout en conservant les établissements spécialisés.

Une proposition a émergé : se préoccuper des capacités et non forcément de critères de classes d'âges.

En conclusion, citons « les jeunes » qui se disent prêts à recevoir des handicapés dans leur classe, et qui précisent judicieusement qu'il ne faut pas intégrer seulement des handicaps, mais aussi et avant tout des personnalités. Citons un parent d'enfant handicapé qui revendique aussi pour son enfant un droit à l'indifférence. Il suppose une intégration plus large, plus courante des personnes handicapées dans le panorama social complet. Il suppose une politique quotidienne et non pas des projets-vitrines. Citons l'intervenant handicapé qui rappelle que la prise charge des handicapés est un devoir communautaire. Disons pour finir la crainte des parties prenantes de voir modifié, sans un déblocage considérable de moyens, l'état actuel des choses : on risquerait, dans un domaine qui ne souffre pas l'aventure, de fragiliser ce qui a été patiemment construit.

Trois priorités pour l'école :

- Garder des réponses diverses : éviter « le tout spécialisé » ou le « tout intégré » : chaque cas est différent. Le travail en équipe est indispensable avec participation de professionnels ( de la médecine...) si besoin est.
- Répondre par un suivi individualisé prenant en compte les capacités et la nature du handicap : l'école doit s'adapter, il ne doit pas y avoir de rejet de l'école quand l'élève est « hors norme » (âge par exemple).
- Associer la famille et l'élève à la décision d'intégration ou d'enseignement spécialisé. Prendre le temps du dialogue et de l'information en amont et en aval.